

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2013

DCM N°13-05-07

Objet : Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2013
– Complément de programmation.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Sur avis de la Commission des Affaires culturelles du 15 mai 2013, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 56 700 € aux associations culturelles suivantes :

- Amicale Philatélique de Metz (organisation d'une exposition sur le thème <i>De Gaulle-Adenauer, les bâtisseurs de l'amitié franco-allemande</i> à la Gare de Metz lors des Journées européennes du Patrimoine)	800 €
- Cercle Lyrique de Metz (organisation d'un concert en hommage au compositeur messin Gabriel Pierné par l'ensemble <i>Le Salon de Musique</i> en octobre)	1 000 €
- Chorale Chalom (concert fin de saison)	400 €
- Ciné Klap (organisation d'un festival de courts-métrages au Cinéma Palace)	2 000 €
- Compagnie Roland Furieux (création de la pièce sonore et théâtrale <i>Mevlido appelle Mevlido</i> en décembre prochain dans le cadre du Festival Avent-Scènes aux Musées de la Cour d'Or)	3 000 €
- Corps in Situ (organisation de <i>Trio</i> , soirée chorégraphique sur un bateau amarré à proximité du Parc urbain du grand Patural le 11 mai dans le cadre de l'Eté culturel de la Rhénanie Palatinat)	1 800 €
- Cultures 21 (exposition et ateliers pédagogiques autour de la calligraphie orientale aux Musées de la Cour d'Or)	1 500 €
- Historia Metensis (organisation d'un programme d'actions (ateliers pédagogiques, conférences) dans le cadre d'une exposition autour de la fortification médiévale messine aux Archives municipales à l'automne)	2 000 €
- Mirage (création de la pièce dansée <i>Play</i> présentée en mai à l'Espace Koltès)	2 000 €
- Module Ranch (organisation d'une exposition de l'artiste américain Julian Montague en juin - juillet à la Galerie ToutouChic et dans la Maison Rabelais)	1 500 €
- My Art (projet de co-édition pour la réalisation d'estampes)	500 €
- Nunatak (création de la pièce dansée <i>Déplacé</i> présentée le 20 juillet sur le parvis des Droits de l'Homme)	1 700 €
- Pas Assez (organisation des concerts de la scène locale dédiés à animer la terrasse de la Maison Rabelais pendant la saison estivale)	3 500 €

- Université de Lorraine/plateforme de Metz/Espace Bernard-Marie Koltès 35 000 € correspondant à la seconde année d'application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°12C00149 actée par Délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2012. Pour mémoire, cette subvention se décompose chaque année comme suit : 20 000 € au titre du fonctionnement de l'Espace Koltès et 15 000 € au titre de la coproduction d'une œuvre théâtrale avec la compagnie Astrov, associée au Théâtre.

Le Conseil Municipal du 30 janvier 2013 a octroyé à la Maîtrise de la Cathédrale une subvention au titre de l'aide au projet afin d'organiser à la cathédrale Saint Etienne un concert à la mémoire de Théodore Gouvy en mars 2013 à hauteur de 500 euros. Cet événement ayant été annulé, cette subvention est affectée à l'organisation d'un concert hommage à Gabriel Pierné prévu à l'Arsenal le 12 mai 2013 dans le cadre du Printemps des Maîtrises.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 15 mai 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2012 et la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°12C00149 entre la Ville de Metz et l'Université de Lorraine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 décidant le vote du Budget Primitif 2013,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 56 700 € aux associations suivantes :

- Amicale Philatélique de Metz (projet exposition De Gaulle-Adenauer)	800 €
- Cercle Lyrique de Metz (projet concert hommage Pierné)	1 000 €
- Chorale Chalom (projet concert fin de saison)	400 €
- Ciné Klap (projet festival de courts-métrages)	2 000 €
- Compagnie Roland Furieux (projet création Mevlido appelle Mevlido)	3 000 €
- Corps in Situ (projet soirée danse <i>Trio</i>)	1 800 €
- Cultures 21 (projet exposition calligraphie)	1 500 €
- Historia Metensis (projet exposition sur fortification médiévale)	2 000 €
- Mirage (projet création <i>Play</i>)	2 000 €
- Module Ranch (projet exposition Julian Montague galerie ToutouChic et Maison Rabelais)	1 500 €
- My Art (projet de co-édition pour la réalisation d'estampes)	500 €
- Nunatak (projet création <i>Déplacé</i>)	1 700 €

- Pas Assez (projet concerts saisons estivale)	3 500 €
- Université de Lorraine/plateforme de Metz/Espace BM Koltès	35 000 €

correspondant à la seconde année d'application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens n°12C00149 actée par délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2012.

- **D'AFFECTER** la subvention octroyée à la Maîtrise de la Cathédrale d'un montant de 500 € et votée par délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2012 à l'organisation d'un concert hommage à Gabriel Pierné prévu à l'Arsenal le 12 mai 2013, suite à l'annulation du projet initial.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Antoine FONTE, Adjoint Délégué à la Culture

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commissions : Affaires Culturelles du 15 mai 2013

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE